

Enseignante coordonnatrice ULIS : Mme JOSIEN

Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire

Année scolaire 2017-2018

1. PRESENTATION DE L'ULIS

L'Unité Localisée d'Inclusion Scolaire est un dispositif collectif au sein duquel certains élèves en situation de handicap se voient proposer une organisation pédagogique adaptée à leurs besoins spécifiques.

Ce dispositif permet la mise en œuvre des projets personnalisés de scolarisation.

L'ULIS permet de développer des compétences disciplinaires et de socialisation afin d'être mieux armé pour s'intégrer dans la société. Il permet aussi d'aborder avec les autres élèves du collège les notions clés du « *vivre ensemble* » : citoyenneté, solidarité et tolérance.

Les élèves

L'ULIS du collège Le Béranger accueille des élèves ayant des troubles divers : troubles cognitifs, troubles envahissants du développement, troubles du déficit de l'attention, dyspraxie, dysphasie, dyslexie...

Cette année l'ULIS accueille 11 élèves nés entre 2001 et 2005. Le groupe se compose de deux filles et de neuf garçons. Parmi eux, sept fréquentaient déjà l'ULIS l'année précédente.

Six d'entre eux se rendent au collège en taxi car leur domicile est éloigné du collège.

L'équipe pédagogique et éducative

L'ULIS bénéficie du soutien d'une assistante de vie scolaire (AVS) collective à temps plein: Hasna IBAWI ainsi que d'une AVS individuelle à temps partiel : Marie-Luce JAFFRE.

Chaque élève étant inscrit dans une classe du collège, l'ensemble de l'équipe pédagogique joue un rôle précieux pour la scolarité de ces élèves à besoins particuliers. De la même façon, l'équipe de direction ainsi que celle de la vie scolaire, l'infirmière, le médecin scolaire mais également le personnel de restauration et d'accueil concourent à la réussite de leur scolarisation.

Suivi thérapeutique

Les élèves forment un groupe très hétérogène. Tous présentent des troubles des fonctions cognitives, mais entrent dans les apprentissages scolaires et peuvent supporter les contraintes liées à la vie du collège, sans toutefois pouvoir suivre une scolarité ordinaire.

Ces troubles s'expliquent par le passé et le présent médical, les difficultés d'ordre social ou psychologique.

Ces élèves bénéficient d'une prise en charge thérapeutique (SESSAD, suivi éducatif, psychologique, orthophonie, psychomotricité, orthoptie ...).

Certaines interventions peuvent être réalisées au collège, pendant le temps scolaire afin de ne pas trop alourdir l'emploi du temps des élèves.

Les locaux

L'ULIS se situe au sein du collège, dans le couloir des langues vivantes. Elle bénéficie d'une salle de taille moyenne divisée en trois espaces : le plus vaste où chaque élève dispose d'un bureau, un petit espace qui permet un travail en petit groupe et enfin un espace où sont alignés six ordinateurs. Les élèves ont également un casier individuel et la salle est équipée d'un vidéoprojecteur.

Comme pour les autres classes, nous pouvons bénéficier de l'accès au CDI et à la salle informatique sur réservation.

2. FONCTIONNEMENT DE L'ULIS

Les emplois du temps

L'ULIS fonctionne le lundi, mardi, jeudi de 8h10 à 12h10 et de 14h à 15h50 et le vendredi de 8h10 à 11h15.

Chaque élève de l'ULIS est inscrit dans une classe du collège correspondant généralement à sa classe d'âge. En début d'année, chacun reçoit son emploi du temps réalisé à partir de l'emploi du temps de sa classe de référence. Les disciplines que l'élève n'est pas en mesure de pouvoir suivre sont remplacées par des temps dans le dispositif ULIS. Ainsi, des cours peuvent être suivis en dehors des heures de fonctionnement de l'ULIS. Les temps éventuels de prise en charge au collège sont également indiqués. Cet emploi du temps peut subir des modifications en cours d'année pour s'adapter au mieux aux besoins de l'élève.

En début d'année sont également déterminés les aménagements et adaptations nécessaires pour chacun, notamment les modalités d'inclusion : en autonomie, avec l'aide de l'AVS, avec une adaptation de la prise de note ou des évaluations par exemple. Ainsi, chaque emploi du temps est personnalisé.

Le rôle des Auxiliaires de Vie Scolaire

Les AVS interviennent essentiellement dans l'accompagnement des élèves de l'ULIS pour les cours en inclusion. Elles peuvent également intervenir dans le cadre de l'ULIS sous la responsabilité pédagogique de l'enseignant ou en accompagnement des élèves en soutien aux inclusions (aide aux devoirs, révision, passation d'évaluation...)

En dehors des cours elles peuvent accompagner les élèves pendant les interclasses, lors de l'entrée et de la sortie du collège, à la cantine, lors des récréations, lors de sorties ou de voyages scolaires.

Le Projet Pédagogique Individualisé (PPI)

Au cours du premier trimestre j'élabore un projet pédagogique individualisé pour chaque élève dans lequel sont précisés les compétences de l'élève et les objectifs pour l'année scolaire ainsi que les aménagements mis en place pour y parvenir.

Les PPI sont transmis aux familles, aux partenaires et à l'ensemble de l'équipe pédagogique concernée par l'élève lors des équipes de suivi de scolarité.

Les rencontres avec les familles et les partenaires

Au moins une fois par année scolaire et parfois plus si nécessaire, une réunion d'équipe de suivi de scolarité (ESS) est organisée pour chaque élève à l'initiative de l'enseignante référent du secteur : Mme GIRAUD. Sont alors conviés les familles, les professeurs concernés, les AVS, les partenaires qui interviennent auprès de l'élève, le médecin scolaire, l'infirmière, la CPE, la principale ou la principale adjointe du collège. Lors de ces rencontres, nous effectuons un bilan du parcours

scolaire de l'élève, envisageons les adaptations nécessaires et les projets concernant l'orientation. L'enseignante référent complète le PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation) et peut aiguiller les familles dans certaines démarches.

A ces réunions officielles s'ajoutent de nombreuses réunions à la demande, avec les familles, les rééducateurs, les enseignants...

De plus, des échanges téléphoniques ou par courriel réguliers permettent de communiquer rapidement avec les familles et les partenaires afin de rester en lien et de résoudre des situations qui ne nécessitent pas une réunion formelle.

Les familles ont également la possibilité de rencontrer les professeurs de la classe de référence de leur enfant lors des réunions parents-professeurs.

Les activités et l'organisation en ULIS

Lorsqu'ils ne peuvent pas suivre les cours de leur classe, les élèves intègrent le dispositif ULIS où ils peuvent travailler de manière individuelle, en groupe de besoin, en binôme ou en classe entière pour certains apprentissages.

Compte tenu des niveaux hétérogènes des élèves, des âges, des degrés de maturité et des centres d'intérêt divers, les objectifs visés ne peuvent être pris en compte que par des projets individualisés et une pédagogie différenciée. Il est cependant possible de regrouper les élèves, de façon plus ou moins homogène, à certains moments et pour certaines activités.

Les activités proposées se réfèrent aux programmes de l'école élémentaire :

- Maîtrise de la langue : lecture, production d'écrit, grammaire, conjugaison, vocabulaire, travail sur la littérature de jeunesse et des écrits fonctionnels et documentaires.
- Mathématiques : numération, calcul, logique, résolution de problèmes, géométrie, mesure.
- Découverte du monde : le vivant, l'espace, le temps.
- Education artistique
- Informatique
- VSP (vie sociale et professionnelle): activités de préparation à l'autonomie.

Toutes ces activités doivent être mises en place en prenant en compte un certain nombre d'impératifs et de questions :

- Recréer les conditions du désir ou de la possibilité d'apprendre : rituels, interactions dans le groupe, activités permettant à l'élève de faire du lien entre les différents apprentissages, de leur donner du sens, de mettre en valeur et d'utiliser toutes ses compétences.
- Remédier à l'échec : expliciter les démarches, construire et faire vivre les règles.
- Permettre à l'élève de réutiliser ses compétences : favoriser le transfert de compétences, en particulier transversales, acquises dans le cadre de la vie institutionnelle, vers des compétences évaluables. Permettre à l'élève de réutiliser ses capacités dans des situations similaires ou plus ou moins éloignées.

Les apprentissages se font sous différentes formes de travail :

- Travail collectif avec l'enseignante.
- Travail en autonomie.
- Travail en petit groupe, en tutorat ou avec l'aide de l'enseignante ou de l'AVS.

Les apprentissages s'appuient sur des supports diversifiés :

- Utilisation de nombreux jeux pédagogiques, éducatifs, de fichiers variés, de l'informatique.
- Travail sur l'ardoise, sur cahier, au tableau, avec le vidéoprojecteur, à l'oral...

3. INCLUSION DES ELEVES DANS LES CLASSES DU COLLEGE

L'ULIS s'inscrit dans le projet d'établissement. Les professeurs du collège sont sensibilisés à l'accueil des élèves de l'ULIS et s'impliquent pour leur réussite.

Deux conditions doivent être remplies pour l'inclusion d'un élève dans une discipline de sa classe :

- l'accueil doit être bénéfique à l'élève
- il ne doit pas porter préjudice à la classe ou à l'enseignant

Si l'une de ces conditions n'est pas remplie, il est nécessaire d'interrompre ou de redéfinir les conditions de l'accueil.

Les évaluations et les bulletins

Dès leur arrivée à l'ULIS, tous les élèves passent des évaluations afin de cerner globalement leur niveau scolaire. C'est à partir des résultats obtenus et des observations réalisées que sont proposées les adaptations pédagogiques. Celles-ci sont discutées avec la famille.

Comme tout collégien chaque élève de l'ULIS a un bulletin trimestriel rempli sur Pronote. Les notes et appréciations sont données par le professeur qui s'occupe de la discipline. En inclusion, les évaluations sont le plus souvent adaptées : contenu allégé, notation adaptée, temps supplémentaire, évaluation réalisée dans le cadre de l'ULIS sous dictée à l'adulte ou avec reformulation des consignes etc. Toutes les modalités sont discutées au cas par cas avec l'enseignant de la discipline.

Pour certains cours, l'élève peut simplement avoir une appréciation portant sur son attitude, son implication et ne pas être noté afin de respecter son projet pédagogique.

Les disciplines qui se font dans le cadre de l'ULIS sont évaluées de façon adaptée en fonction des compétences des élèves. Ces évaluations ont pour but de valider ou non l'acquisition de compétences.

Ces modalités d'évaluation permettent à l'élève d'avoir une scolarité la plus proche possible de celle de tout collégien, incluant des devoirs à la maison, des leçons à réviser, des évaluations...

Les échanges avec les professeurs

Outre les temps officiels de réunion, une fréquentation régulière de la salle des professeurs est essentielle afin d'évoquer régulièrement la façon dont se passent leurs cours avec la présence des élèves de l'ULIS. Ces échanges permettent d'expliquer certaines attitudes ou réactions des élèves. Elles permettent aussi d'ajuster les attentes et les exigences vis-à-vis de ces élèves en fonction du contenu du cours, mais aussi de répondre aux questions et de rassurer les professeurs, qu'ils soient partie prenante du projet ou potentiellement impliqués l'année suivante.

Les AVS jouent également un rôle fondamental dans le lien entre les élèves de l'ULIS, les professeurs disciplinaires et l'enseignante de l'ULIS, notamment dans le suivi du travail.

4. PROJETS

Malgré un fonctionnement impliquant une individualisation des apprentissages, il est important de créer une cohésion propre au dispositif ULIS. Cela passe par des projets ponctuels ou à long terme. C'est autour de ceux-ci que se fédère le groupe et que peut naître la motivation pour les activités scolaires.

Les élèves peuvent par exemple participer à des projets ponctuels tels que des concours de création (dessin, poésie, texte).

Cette année Hasna IBAWI, l'AVS va proposer aux élèves volontaires un atelier d'écriture autour du thème des émotions. Le résultat de ce travail devrait aboutir à la création d'un livre.

Afin de préparer au mieux leur orientation à l'issue du collège, les élèves de l'ULIS sont incités à réaliser des stages dès l'âge de 14 ans. Ils peuvent être reçus dans différentes structures : entreprises, collectivités, mais également dans des structures susceptibles de les accueillir à l'issue du collège : IMPRO, lycée professionnel, ITEP...

Les élèves participent également aux différents projets et voyages de la classe de référence.

Leurs années passées au collège leur permettent, comme pour tout collégien, d'obtenir des diplômes et attestations : l'attestation scolaire de sécurité routière (ASSR) niveau 1 puis niveau 2, le diplôme de prévention et secours civique niveau 1 (PSC1) pour les élèves de 4^{ème}, la possibilité de passer l'examen du certificat de formation générale (CFG) voire du brevet des collèges.